



En passant par

Vernéville...



LA MAGIE DE NOËL



La commission fêtes et cérémonies est toujours très heureuse de préparer ce moment magique destiné à tous les enfants de la commune :

« Le Noël des Enfants »,

moment privilégié où tous peuvent profiter d'une représentation de qualité et rencontrer le Père Noël

Cette année, les enfants ont été captivés par un spectacle de magie présenté par Crystale et Luc John's.

Nous sommes tous satisfaits et largement récompensés de l'énergie dépensée à préparer cette fête en voyant les frimousses illuminées et les regards émerveillés de nos petits.



Ensuite, le Père Noël nous a rendu visite. A son arrivée, nous avons oublié toutes les petites bêtises, il n'y avait plus ni méchants ni gentils. Chaque enfant est reparti avec son sachet de friandises après un petit goûter fort sympathique.



Dans ce numéro :

Le mot du Maire P.2 -3

Le marché de Noël P.4

Une sortie en forêt P.5

Inauguration du périscolaire P.6

Le repas des Séniors P.7 à -9

Les travaux de l'église P10 à P11

Campagne de prévention incendie et intoxication au monoxyde de carbone P 12 à P13

Bilan climatique en Moselle P14

-Carte du combattant P15
-Carte de famille nombreuse

- Etat civil P16
- Dates à retenir

Horaires P17

Au Conseil Municipal P18 à P19

Inscriptions sur les listes électorales P20

Le mot du Maire...



Si on vous dit Noël, vous répondez quoi ? : « cadeaux, famille, Père Noël, sapin, repas festifs, fête des enfants... ». Mais ce sont aussi les illuminations et autres décorations dans les rues du village. Qu'elles soient l'œuvre de la municipalité ou des habitants de la Commune, c'est vraiment vous tous ensemble qui faites que la Commune soit si jolie, qu'elle est aussi remarquable et ce de plus en plus. Bravo et encore merci à tous pour les efforts que vous faites pour rendre notre village encore plus éclairé.

L'année 2006 qui s'achève nous aura permis de procéder à divers travaux :

- ◆ le renforcement du réseau électrique à Malmaison par la pose d'un transformateur supplémentaire pour l'éclairage public ;
- ◆ la visite de la Commission de sécurité à la salle Gabriel Watrin avec avis favorable ;
- ◆ l'installation de supports cycles à l'école et de barrières de sécurité sur le parking de la salle Gabriel Watrin et le sentier rue de la Liberté ;
- ◆ l'entretien du chauffage de la salle Gabriel Watrin et plusieurs réparations ;
- ◆ la mise en place d'un tapis de gravillons dans la traversée de Malmaison ;
- ◆ enfin, des travaux assez conséquents ont été entrepris pour l'amélioration de notre patrimoine : réfection de trois vitraux de l'église, rénovation complète de la chaufferie de l'église ainsi que le remplacement de la porte et de la fenêtre de la chaufferie.

Les travaux prévus en 2007 concernent principalement l'amélioration de notre cadre de vie : la réfection de la voirie à Malmaison qui devait se faire cette année mais qui a été reportée en raison de l'étude diagnostic de l'assainissement dont les résultats seront connus prochainement puis l'aménagement de la place de l'église, rue de la fontaine et rue du gué en fonction des subventions accordées.

Il y a surtout trois domaines pour lesquels l'équipe communale doit être fière, ce sont les services de proximité qui améliorent le quotidien de tous. :

- ◆ la création de la déchèterie par la CA2M et SOMERGIE grâce à la mise à disposition du terrain par notre Commune ;
- ◆ la prise en charge de l'Agence postale par la Commune afin d'éviter sa fermeture ;
- ◆ la mise en place de l'accueil périscolaire au sein du Regroupement. Les efforts faits par Vernéville ne sont pas négligeables puisque, pour l'année 2006, notre Commune participe financièrement à hauteur de 37,21 % (Gravelotte 43,85 % et Rezonville 18,94 %).
- ◆ En outre, notre Commune met la salle Gabriel Watrin à disposition des Associations pour chaque manifestation organisée au profit des écoles et tout récemment le mercredi soir pour les activités des ados dans le cadre du périscolaire.

Quelques mots sur la lagune :

La lagune primaire a été partiellement curée du lundi 6 novembre au mercredi 8 novembre. 700 m³ de boues à environ 26 g/l ont été retirés par succion du fond de l'ouvrage par un radeau équipé d'un système de pompage et introduits dans le réseau de la CA2M à hauteur de Moulins-lès-Metz, pour être traités à la station de Metz. Il est vraisemblable que seulement 30 à 50 % du dépôt ont ainsi été retirés et que l'opération devra être à nouveau réalisée avant 10 ans.

Nous sommes entrés dans une période où neige et verglas vont faire leur apparition. Le personnel et le matériel sont prêts. Malgré sa bonne volonté, Norbert l'agent communal ne pourra pas être partout à la fois mais il fera le maximum pour permettre à chacun d'être à l'heure à son travail. Des bacs à sel ont été placés à proximité des zones sensibles (Ecole, abribus, virages, descentes,...) pour une utilisation rapide par les usagers de la voirie. Rappelons que les propriétaires ou les locataires sont tenus, à toute heure, d'enlever la neige et la glace du trottoir devant leurs maisons. Lorsqu'il y a du verglas, ils devront répandre du sable, des cendres, de la sciure de bois ou du sel sur le trottoir. S'il n'existe pas de trottoir devant les maisons, la même opération doit être répétée le long du mur de la propriété. Par ailleurs, le sel reste nocif pour le milieu naturel. Aussi, il convient de limiter son utilisation, notamment à proximité des arbres et arbustes.

A partir de l'année prochaine nous entrons dans une période électorale qui durera près de 2 ans. En 2007, élections présidentielles et élections législatives et, en 2008, élections municipales, cantonales et pour certains départements élections sénatoriales. Ces dernières ne concernent pas la Moselle dont les sénateurs ne sont renouvelables que 3 ans plus tard. Cette longue période électorale perturbe la vie politique et influence fortement notre avenir. D'ores et déjà, je remercie celles et ceux qui accepteront de tenir les bureaux de vote.

En quelques phrases j'ai essayé de vous donner le plus d'informations possibles. Si vous souhaitez des précisions complémentaires, je suis à votre disposition au 03.87.61.95.65.

A l'approche de ces moments festifs et magiques, que chacun d'entre nous puisse « rencontrer » un peu de solidarité, de chaleur, de bonheur et de bonne humeur.

Les membres du conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de Noël et une bonne année 2007 riche de projets, de réussite et d'espérance.

Votre Maire

MARCHE DE NOEL

L'association « Les Enfants d'Abord » a une nouvelle fois organisé son Marché de Noël.

Les bénéfices de cette journée profiteront aux élèves des écoles du regroupement pédagogique du Haut Plateau Messin.

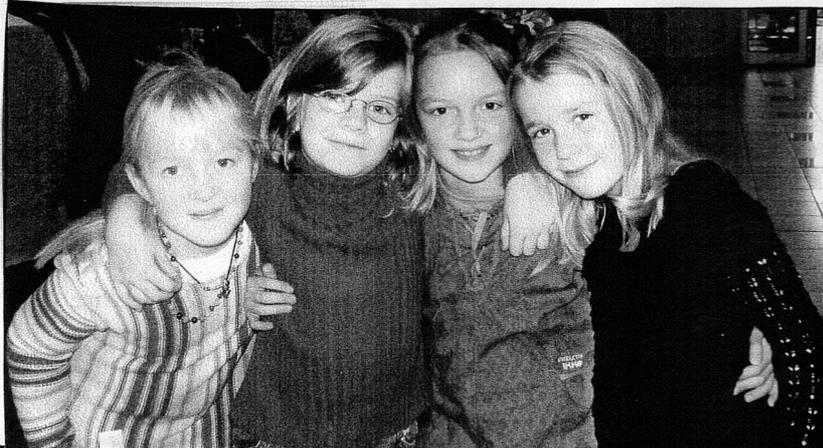
Pour la circonstance, les enseignants du regroupement scolaire avaient réalisé avec leurs élèves différents objets et friandises aux couleurs de Noël (couronnes et bûches de Noël, sujets de Noël etc...).



Les autres exposants ont présenté des bijoux fantaisie, des tableaux, des vêtements, des bols décorés, des boules de Noël et encore bien d'autres choses.

De nombreuses pâtisseries étaient également en vente et une buvette était ouverte aux visiteurs.

Une belle réussite pour les bénévoles de cette association que nous félicitons.



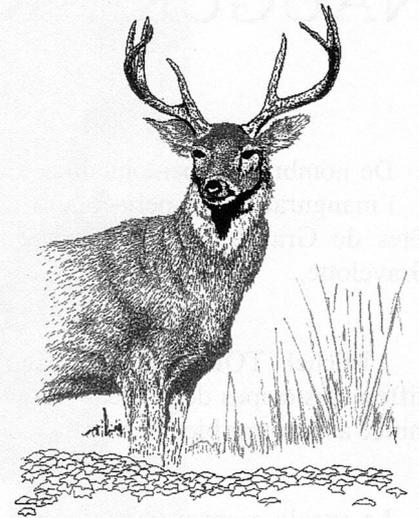


Une sortie en forêt

Et si on allait voir de près à quoi ressemblent nos forêts ?

Vendredi 10 novembre, la classe des 16 élèves du CM1 de Vernéville, accompagnée de Mme Defloraine, Mr et Mme Théobald se sont rendus à pied dans le bois Mathis (ferme de Chantereine) et dans la forêt de Sainte-Ruffine.

Partis petit sac au dos (pour le goûter) dans le froid (gelée blanche dans les champs) et l'humidité (brouillard), le soleil après, nous avons observé les éléments du paysage (champs, ancienne voie de chemin de fer qui date de la guerre de 1870 et qui a été démontée il y a quelque temps, dénivellations, ...). Cette observation sur le terrain nous a servi pour repérer ensuite sur la carte topographique du secteur l'itinéraire emprunté.



Enfin, tous ont pu observer l'aspect général d'une forêt en automne. Ils ont pu constater que tous les arbres ne perdent pas leurs feuilles et découvrir que le traditionnel sapin de Noël ne s'appelle pas « sapin » mais « épicéa » qui appartient à la classe des conifères (fruits en forme de cônes qu'ils ont ramassés). Ils ont ramassé les feuilles d'arbres feuillus, leurs fruits éventuels (glands, faînes), relevé les empreintes des écorces.

De retour en classe, ils ont compris qu'à partir de ces récoltes, on pouvait déterminer l'essence des arbres observés. Ils ont aussi, cueilli des champignons, relevé des empreintes en plâtre et ramassé quelques « petites bêtes » que nous avons libérées très vite après les avoir dessinées.

C'était une première approche d'un monde complexe et bien que fatigués, tous ont apprécié cette sortie sur le terrain, même si certaines ont ramené aussi quelques ampoules !

Nous nous sommes tous requinqués autour d'une soupe au potiron préparée la veille en classe et d'un bon pique-nique au chaud dans les murs de l'école.

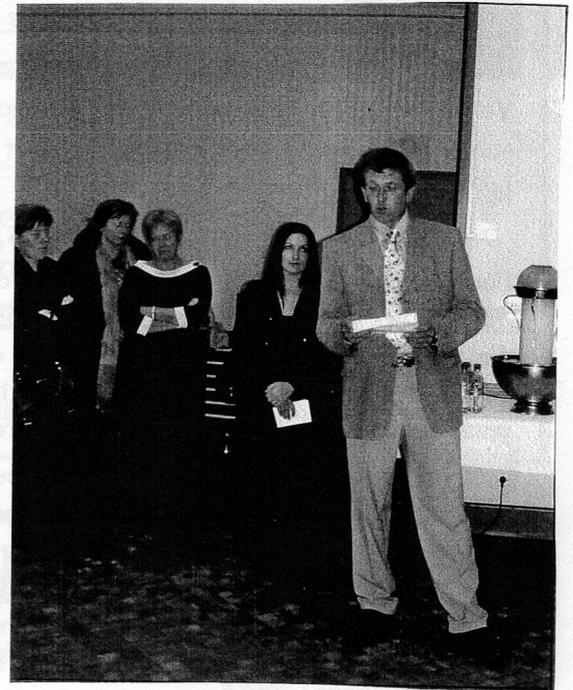


INAUGURATION DU PERISCOLAIRE

De nombreuses personnalités s'étaient déplacées afin d'assister à l'inauguration du périscolaire qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Gravelotte, en présence de Léon MULLER, Maire de Gravelotte.

Michel TORLOTING, Adjoint au Maire, a rappelé les différentes étapes de la création du périscolaire qui n'a pas été une mince affaire car bien des événements ont contrarié sa finalisation.

La parole a ensuite été donnée à Catherine BOLSIGNER, qui dès le départ s'est investie totalement dans ce projet. Elle est la présidente de l'association « Les Enfants du Verger » qui est chargée de la gestion du périscolaire. Très émue, elle a remercié toutes les personnes qui l'ont aidée et soutenue dans cette mise en place. Elle a profité de cette occasion pour mettre en avant l'aide précieuse que lui ont apportée Sandrine PELLENZ de la Fédération des Œuvres Laiques (FOL) et Philippe LE CLECH représentant la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.



Après, le Président de la FOL, Jean Claude WANNENMACHER Conseiller Général, Catherine JACQUAT représentant son mari Denis JACQUAT député et Jean Jacques BOYER Sous Préfet ont souligné la nécessité de la présence d'un accueil périscolaire pour les familles et le développement futur de nos villages.





REPAS DE NOS SENIORS

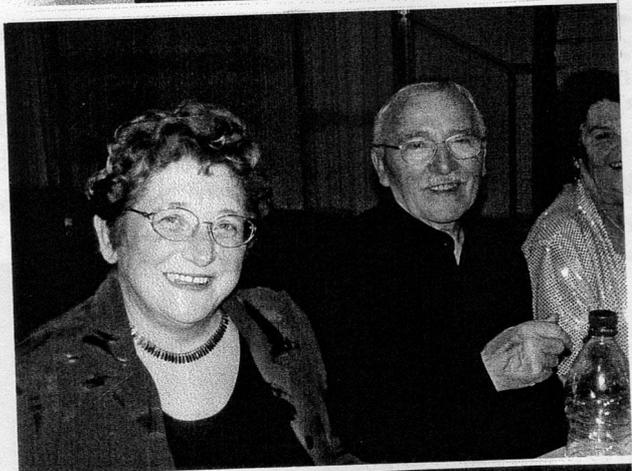
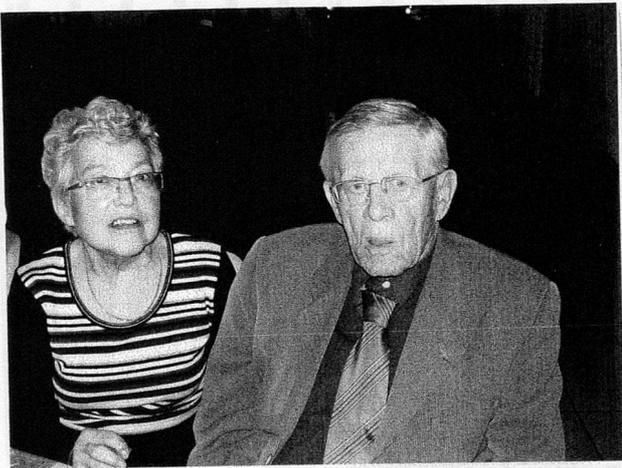
Le premier dimanche de décembre est l'occasion pour la municipalité de réunir à la salle socio-culturelle Gabriel Watrin toutes les personnes de plus de 60 ans qui le désirent et dont l'état de santé le permet.

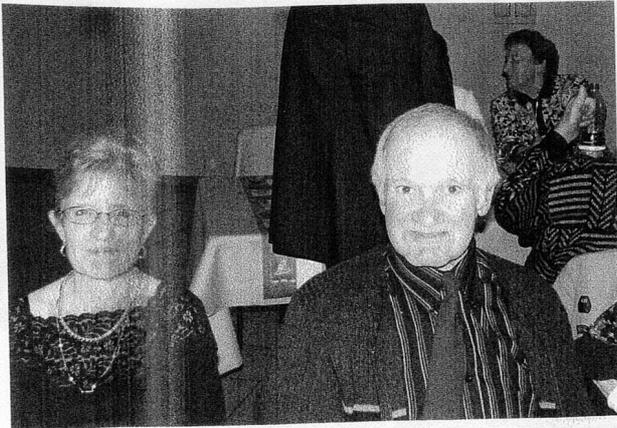
Cette année, un certain nombre de nos convives habituels n'ont pas pu participer à cette fête organisée à leur intention. Nous avons eu une pensée particulière pour eux.

Le doyen et la doyenne de cette manifestation étaient M Jean HOLTZ et Mme Alice GRENOUILLET. Ils ont reçu respectivement un magnum de vin rouge et un bouquet de fleurs.

Chaque participant a pu apprécier à sa juste valeur le déjeuner servi dans une ambiance musicale et en fin d'après midi recevoir un petit cadeau.







LES TRAVAUX DE L'EGLISE

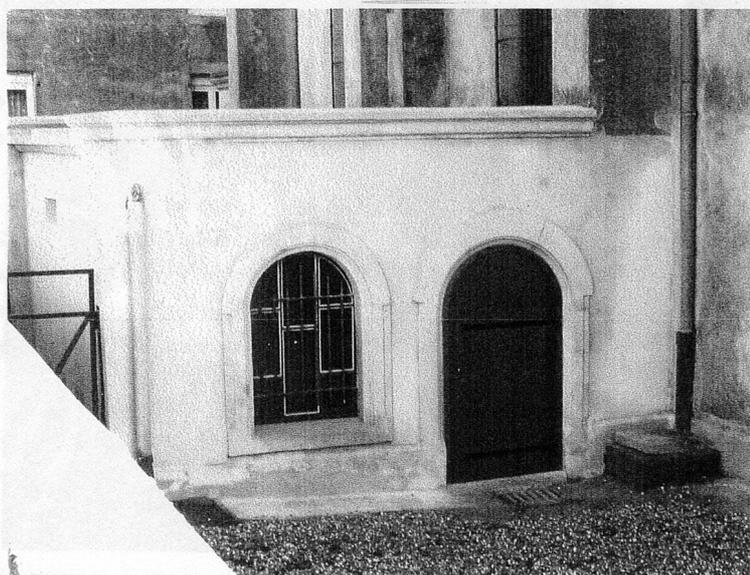


Depuis quelques mois, un dossier sur les travaux nécessaires à entreprendre au niveau de l'église et plus particulièrement du local de la chaufferie était en cours d'examen.

Après une visite sur les lieux par des membres de la commission des travaux, il a été constaté que :

- ♦ la dalle recouvrant le local de la chaufferie s'effritait dangereusement à l'intérieur en raison d'un problème d'étanchéité
- ♦ le crépi extérieur du local était fortement abîmé sur deux côtés
- ♦ le pied de trois piliers de l'église n'était plus recouvert de crépis
- ♦ des plantes poussaient dans les angles de la toiture car de la terre s'y était accumulée
- ♦ la porte d'accès à la chaufferie était vétuste et ne répondait plus aux normes de sécurité de ce local

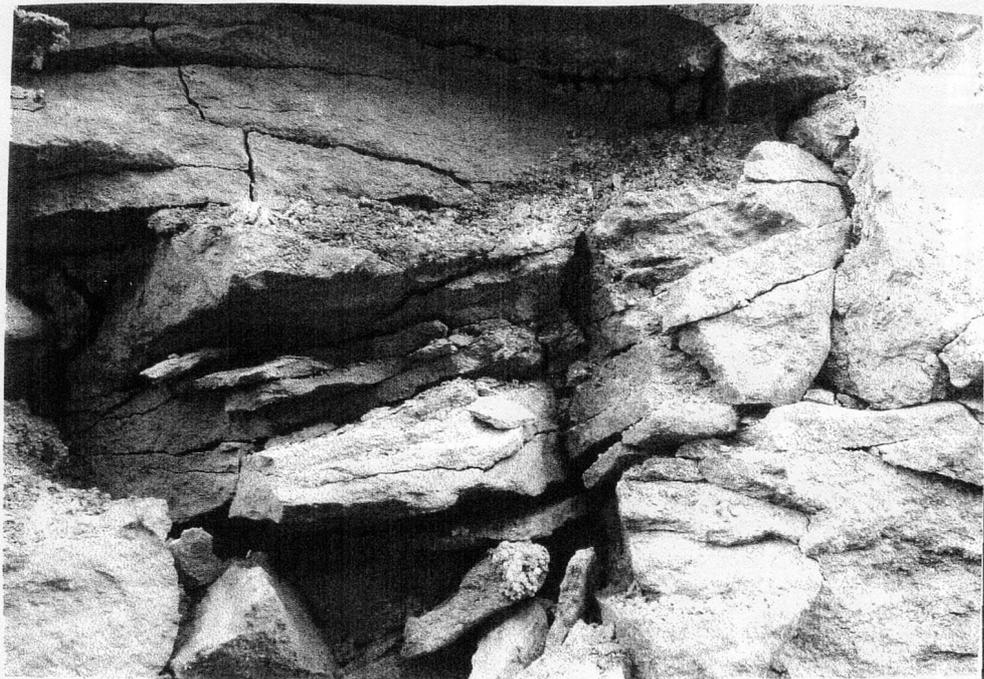
La commission des travaux réunie à la fin du mois de septembre a décidé après avoir examiné les différents devis des entreprises consultées de réaliser tous les travaux du local de la chaufferie, la réfection des piliers de l'église et le nettoyage des chéneaux.



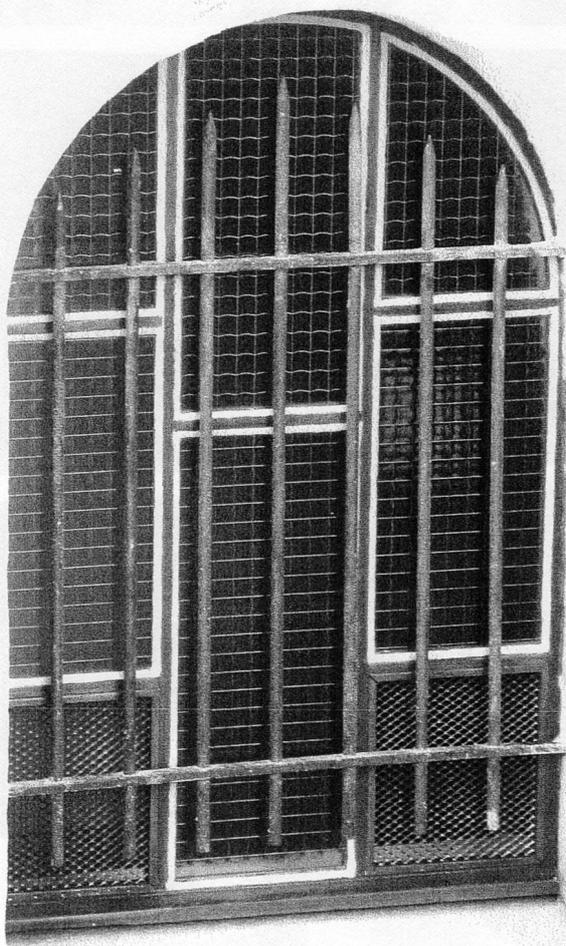
Tous les travaux de maçonnerie ont été réalisés dans des délais extrêmement courts par l'entreprise

J.N. Constructions dont le siège est à Vernéville.

En cours de réalisation, nous avons rencontré un imprévu. Le mur de pierres parallèle à la rue de l'église après avoir été décrépí était manifestement gorgé d'eau et ceci depuis de nombreuses années et les pierres le constituant étaient éclatées. Il n'aurait pas été prudent de laisser crépir et poser la nouvelle dalle sur un mur qui s'effritait. Joseph NAPOLI a donc proposé de le démolir et de remonter un mur en agglos pour partir sur une base saine. Ces travaux supplémentaires ont certes généré une plus value mais ils étaient indispensables.



Il a également été nécessaire de recourir à une entreprise spécialisée dans les travaux d'étanchéité pour protéger cette nouvelle dalle. C'est l'entreprise ZILLHARDT STAUB dont le siège social se trouve à Marly qui est intervenue dans le courant de la dernière semaine du mois de novembre.



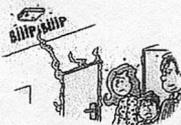
Il ne restait plus qu'à changer la porte de la chaufferie et remettre à neuf la fenêtre. C'est aujourd'hui chose faite, la Menuiserie José dont le siège social est à Scy-Chazelles a procédé à ces travaux début décembre.

CAMPAGNE 2006/2007 DE PREVENTION DES INCENDIES DOMESTIQUES ET DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

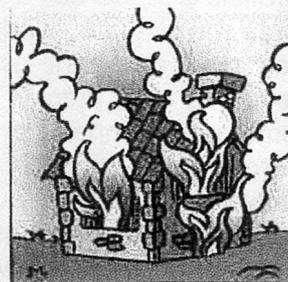
A la, maison un réflexe en plus, c'est un risque en moins !

Comment être averti à temps ?

Avec un détecteur de fumée



- ◆ C'est essentiel pour détecter les débuts d'incendie, surtout la nuit quand tout le monde dort
- ◆ C'est facile à trouver (magasins de bricolage), à installer et à entretenir.
- ◆ C'est important qu'il soit conforme à la norme NF-EN 14 604 et d'en installer à chaque étage, de préférence près des chambres



Comment éviter les risques?

Avec de la vigilance et des gestes simples

- ◆ Éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit.
- ◆ Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants (qui ne doivent jamais rester seuls à la maison).
- ◆ Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance.
- ◆ Laisser les produits inflammables loin des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes.....
- ◆ Ne pas raviver un feu ou de les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.
- ◆ Ne pas laisser les appareils électriques en veille.
- ◆ Brancher un seul appareil par prise électrique.
- ◆ Avoir un extincteur chez soi



Quelles précautions prendre ?

Faire contrôler ses installations

Faites régulièrement:

- ◆ Vérifier vos installations d'électricité, de gaz et de chauffage (notamment les inserts et les cheminées).
- ◆ Ramoner les conduits et les cheminées une fois par an.
- ◆ Pour votre sécurité, ces tâches doivent être exécutées par des professionnels..

Que faire en cas d'incendie ?

A chaque situation la bonne réaction

Quoi qu'il arrive, ne prenez jamais l'ascenseur

Si l'incendie se déclare chez vous :

- ◆ Faites sortir tout le monde et évacuez lieux pour éviter les risques d'intoxication (par les fumées et gaz).
- ◆ Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et n'emportez rien.
- ◆ Une fois dehors, appelez les pompiers en composant le 18 ou le 112 (n° unique d'urgence européen).



Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier:

- ◆ Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas.
- ◆ Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient.
- ◆ En cas de fumée dans la pièce, baissez vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes).



Si l'incendie est au-dessus :

- ◆ Sortez par l'issue la plus proche.



Le MONOXYDE de CARBONE, gaz invisible, inodore mais MORTEL

En MOSELLE, au cours de la saison de chauffe 2005-2006, 72 personnes ont été intoxiquées par le monoxyde de carbone. Chaque année, en France, 300 personnes en meurent.

QU'EST-CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- qui se mélange à l'air ambiant
- invisible et inodore, donc difficile à détecter
- qui peut être mortel car il est très toxique

D'OU VIENT LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Il se forme au cours de mauvaises combustions provenant de :

- chaudières (bois, charbon, gaz, fioul)
- chauffages mobiles d'appoint
- chauffe-eau et chauffe-bains
- cuisinières (bois, charbon, gaz)
- inserts de cheminées, poêles
- moteurs automobiles dans les garages
- groupes électrogènes à essence ou à fioul
- appareils de «fortune» type brasero

QUELS SONT LES SIGNES D'UNE INTOXICATION ?

- Fatigue inexplicable
- Maux de tête
- Vertiges
- Troubles visuels
- Nausées, vomissements
- Perte de connaissance voire coma et décès

Si vous développez ces symptômes ou si vous ressentez un de ces troubles, n'hésitez pas à vous interroger sur leur origine et à consulter un médecin.

QUE FAIRE DEVANT UNE INTOXICATION ?

- **ARRÊTER** toute combustion
- **OUVRIER IMMÉDIATEMENT LES FENÊTRES** pour renouveler l'air
- **APPELER LES SECOURS** : 18 pour les pompiers ou 15 pour le SAMU
- **EVACUER LES LOCAUX**, vider les lieux de leurs occupants

LES PRINCIPALES REGLES POUR EVITER LES INTOXICATIONS

1. **Faites entretenir votre chaudière** par un professionnel qualifié tous les ans.
2. **Faites ramoner conduits et cheminées** au moins une fois par an.
3. **Aérez et ventilez votre logement** ; ne bouchez pas les aérations de votre logement.
4. **N'utilisez pas les appareils mobiles de chauffage d'appoint** fonctionnant au butane, au propane ou au pétrole en continu ou de manière intensive **en remplacement d'un chauffage principal**.
5. **Ne vous chauffez jamais avec des panneaux radiants** ou avec le four d'une cuisinière à gaz.
6. **N'utilisez les petits chauffe-eau** non raccordés à l'extérieur par un conduit que de façon intermittente et **pour une courte durée** (8 minutes maximum).
7. **Nettoyer régulièrement les brûleurs** de votre cuisinière à gaz.
8. **Ne remettez jamais en service un appareil** de chauffage ou une cheminée, **délaissé depuis des années** ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé.

Pour toute information complémentaire,

- **consultez le site Internet de la préfecture de la Moselle** : <http://www.moselle.pref.gouv.fr>
- **ou contactez** : la DDASS : 03 87 37 56 52 (53), le SCHS de METZ : 03 87 55 52 00, le Centre antipoison du CHU de NANCY : 03 83 32 36 36

Les intoxications au monoxyde de carbone (CO) surviennent en nombre chaque hiver, dès la mise en marche des appareils de chauffage. Ainsi 6000 intoxications et 300 décès environ sont recensés chaque année.

Ces intoxications sont liées à une ou plusieurs des causes suivantes :

- mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion (bois, charbon, pétrole, gaz...)
- manque d'aération du logement
- conduit d'évacuation des gaz brûlés défectueux ou obstrué.

Bilan climatique de l'année 2005 en Moselle

L'année 2005 a été marquée par la sécheresse due à une pluie insuffisante, mais surtout à cause des fortes températures causées par un ensoleillement bien meilleur que d'habitude. La tendance au réchauffement se confirme donc.

Mais voyons d'abord l'évolution saisonnière de cette année peu ordinaire.

L'hiver :

Cet hiver 2004-2005 est plus froid et il neige pratiquement deux fois plus souvent que coutume à Metz et à partir du 18 ou 19 février les campagnes se recouvrent d'un blanc manteau qui tient durablement jusqu'au 8 ou 11 mars. Les Mosellans n'ont jamais vu tenir la neige aussi longtemps à cette époque de l'année. Les jours de gel sont plus nombreux et les fortes gelées et jours sans dégel restent conformes.

Le printemps:

Un très beau printemps doux, ensoleillé et sec même si un fort rafraîchissement touche le mois de mai. Pour les températures, elles se situent parmi les plus douées.

L'été:

Cet été n'a vraiment pas marqué les esprits: un temps très moyen, souvent arrosé. Il a débuté par un mois de juin presque caniculaire. Hélas arrive un mois de juillet mitigé et un mois d'août médiocre, qui n'apportèrent que de faibles pluies.

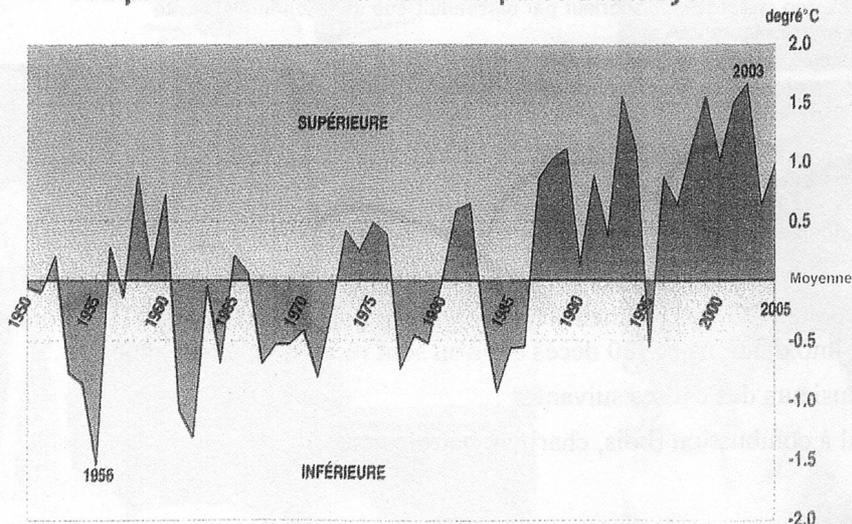
L'automne:

Cette dernière saison de 2005 commence avec un mois de septembre presque aussi chaud et ensoleillé qu'un mois d'août, ce qui est rare! Puis octobre et novembre confirment cette douceur exceptionnelle mais en revanche le déficit pluviométrique se creuse. C'est mi-novembre que les premières gelées et aussi les premières neiges apparaissent. Quant à décembre, il confirme l'arrivée précoce de l'hiver avec des températures bien en dessous des normales de ce mois.

Voyons maintenant l'importance du déficit pluviométrique de cette année 2005 car même si l'été fut peu ensoleillé, il n'y eut que peu de pluie. L'automne permet normalement de recharger les réserves d'eau. Ce n'est pas le cas cette année! Si les quantités d'eau sont faibles, les jours de pluie le sont aussi : il manque entre 10 et 15 jours par rapport à la normale. Ce qui contribue donc à la sécheresse.

Mais cette sécheresse est surtout due aux hautes températures positionnées très nettement au dessus des normales. Seuls 3 mois se tiennent en retrait: février, décembre et le plus surprenant août. L'augmentation des jours de chaleur et de fortes chaleurs atteste d'une année chaude. Ils sont en augmentation de 25% pour les premiers et du double pour les seconds, en particuliers sur le mois de juin.

Température annuelle à Metz comparée à la moyenne



L'ensoleillement fut très bon cette année même si le soleil ne se montre pas aux moments les plus attendus. Il se montre généreux en janvier et mars mais nous fait défaut en juillet et août.

Les Mosellans profitent malgré tout d'une centaine d'heures supplémentaires surtout en automne.

COMBATTANT PENDANT LA GUERRE 1939-1945



Afin de procéder à l'établissement de nouvelles mesures d'attribution de la carte du Combattant au titre de la deuxième guerre mondiale, Monsieur le Ministre délégué aux Anciens Combattants souhaite établir un état récapitulatif des demandeurs qui ont participé à la guerre 1939-1945 et qui à ce jour, n'ont pas pu prétendre à la carte du Combattant.

Si tel est votre cas, je vous prie de bien vouloir prendre l'attache du Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Cité Administrative
1, Rue du Chanoine Collin
B.P.51055
57036 METZ Cedex 1



Carte
Familles nombreuses

La nouvelle carte famille nombreuse

L'initiative avait été annoncée par le Premier ministre lors de la conférence annuelle sur la famille en 2005. Le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, en a présenté officiellement le résultat le 15 juin 2006.

Cette carte s'adresse aux familles, de nationalité française ou non, résidant légalement et travaillant en France, qui comptent au moins trois enfants de moins de 18 ans. Les familles recomposées peuvent également bénéficier de ce dispositif sur la base du nombre d'enfants effectivement à charge, et élevés simultanément.

Le réseau assurant la diffusion de cette nouvelle «carte famille nombreuse» s'est également élargi, puisqu'elle est désormais disponible auprès des 123 caisses d'allocations familiales, des 96 agences de la mutualité sociale agricole, ainsi que de nombreuses mairies.

La carte est valable trois ans et renouvelable sur demande. Pour les familles d'au moins cinq enfants, la durée de validité est de six ans. Chaque membre de la famille peut disposer d'une carte qui lui est personnelle. Le coût de cette dernière est de 18€, quel que soit le nombre de cartes détenues au sein de la famille. Ce prix correspond au coût de réalisation (traitement des données, réalisation matérielle et envoi)

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires sur l'accès à la carte famille nombreuse et le détail des offres proposées par les partenaires en consultant le site

[Www.famille.gouv.fr](http://www.famille.gouv.fr) rubrique familles nombreuses



ETAT CIVIL



MOUGENOT Lana, le 4 Septembre 2006

MARTIN Alicia, le 14 octobre 2006

KIEFFER Nollan, le 21 octobre 2006

HALTER Basile, le 3 novembre 2006

DHAINAUT Rémy, le 25 novembre 2006



MAURY Laure et SCHMITT Olivier, le 2 septembre 2006

QUELQUES DATES A RETENIR

**M Denis JACQUAT, Député de Moselle , assurera en Mairie de Vernéville
une permanence :**

le jeudi 11 janvier 2007 à 17h00

DON DU SANG



AMANVILLERS

le 4 janvier 2007 de 16h00 à 19h00

MONTOIS-LA-MONTAGNE

le 15 février 2007 de 16h00 à 19h00

SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE

le 3 mars 2007 de 8h30 à 12h00

MAIRIE



Ouverture au public :

Mardi de 17 h 00 à 19 h 00

Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00

Téléphone : 03 87 61 81 99 Fax : 03 87 61 87 64

Fermée le vendredi 29 décembre 2006

LA POSTE



Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 9h30 à 11h00

Vendredi Soir de 17h00 à 18h30

Samedi de 10h00 à 12h00

Fermeture du 23 décembre 2006 au 2 janvier 2007

BIBLIOTHEQUE

Ouverture :

♦ Mardi et Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00



DÉCHÈTERIES

HORAIRES D'OUVERTURE

Ars sur Moselle (route de Moulins, face au supermarché Match)

Lundi, jeudi	14 h 00 à 18 h 30
Mardi, mercredi, vendredi, samedi	9 h 30 à 18 h 30
Dimanche	9 h 30 à 12 h 30

Vernéville (route d'Amanvillers, après la salle polyvalente)

Lundi	14 h 00 à 18 h 30
Mercredi	9 h 30 à 18 h 30
Vendredi	14 h 00 à 18 h 30
Samedi	9 h 30 à 18 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, le 6 OCTOBRE 2006, a examiné les points suivants :

SYNDICAT SCOLAIRE

Les nouveaux statuts du syndicat, notamment l'article 2 précisant les nouvelles compétences relatives à l'accueil périscolaire, ont été acceptés à l'unanimité.

INDEMNITE DE LOGEMENT

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, l'attribution de l'indemnité représentative de logement à l'institutrice nommée à Vernéville à compter du 1^{er} septembre 2006.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant à la convention concernant l'organisation de l'agence postale communale.

BUDGET

Les décisions modificatives au budget primitif ont été acceptées à l'unanimité. Ces dépenses ne modifient pas l'équilibre budgétaire.

CA2M

Le 11 septembre dernier, le Conseil de Communauté a accepté l'adhésion des communes de FEY et MARIEULLES à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'adhésion de ces deux communes.

AMENAGEMENT FONCIER D'AMANVILLERS

Le Conseil municipal a donné un avis favorable à la modification des limites intercommunales entre les communes d'Amanvillers, Châtel-Saint-Germain et Vernéville (7 voix pour et 1 abstention).

RAPPORTS ANNUELS

Le conseil municipal a pris acte de la présentation des rapports annuels 2006 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers et assimilés transmis par la CA2M ainsi que le rapport du SIEGVO sur la qualité du service public de l'eau potable. Ces rapports sont consultables en mairie.

TRAVAUX

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, les travaux ci-après concernant l'église et a chargé le Maire de solliciter les subventions :

- ◆ Fourniture et pose de la porte de la chaufferie pour un montant HT de 1 755,85 € par la Menuiserie José
- ◆ Remise en état du châssis vitré de la chaufferie pour un montant HT de 380 € par la Menuiserie José
- ◆ Fourniture et Pose des quatre châssis ouvrants sur les vitraux de l'église pour un montant HT de 4 368 € par l'atelier BASSINOT
- ◆ Réfection de la dalle et du crépi de la chaufferie pour un montant HT de 7 860 € par l'entreprise J.N. CONSTRUCTIONS
- ◆ Etanchéité de la toiture de la chaufferie pour un montant HT de 3 005 € par l'entreprise ZILLARDT STAUB.

DIVERS

Madame le Maire a donné des informations sur les points ci-après :

- ◆ La nécessité de restaurer les registres de l'état civil
- ◆ L'ouverture d'une enquête publique pour la modification du plan d'occupation des sols
- ◆ Le dépôt d'une demande de permis de construire concernant un élevage de lapins
- ◆ La procédure à suivre en vue d'un remembrement éventuel sur la commune
- ◆ Le projet d'aménagement futur de la zone IINA située entre le château et la rue Dame Habé
- ◆ L'aménagement de la place et de la rue du Gué
- ◆ La réalisation d'un ouvrage sur le cimetière.

Le Conseil Municipal réuni, le 9 NOVEMBRE 2006, a examiné les points suivants :

TRAVAUX

Après avoir examiné l'étude de faisabilité établie par le Bureau d'Etudes concernant l'aménagement de la Place de l'Eglise, la rue de la Fontaine, la rue du Gué et la Grand Rue (partie Eglise-rue du Gué), le Conseil a accepté l'estimation des travaux de voirie, d'aménagement paysager et enfouissement des réseaux secs pour un montant de 411 292 € et a chargé le Maire de solliciter les subventions auprès du Département et de l'Etat (5 voix pour, 4 contre et 1 abstention).

Les crédits seront inscrits au budget 2007.

DIVERS

Deux points ont été évoqués :

- ◆ les correspondances relatives au taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- ◆ le curage du bassin primaire de la lagune effectué récemment par la Régie HAGANIS

COMMUNE DE VERNEVILLE

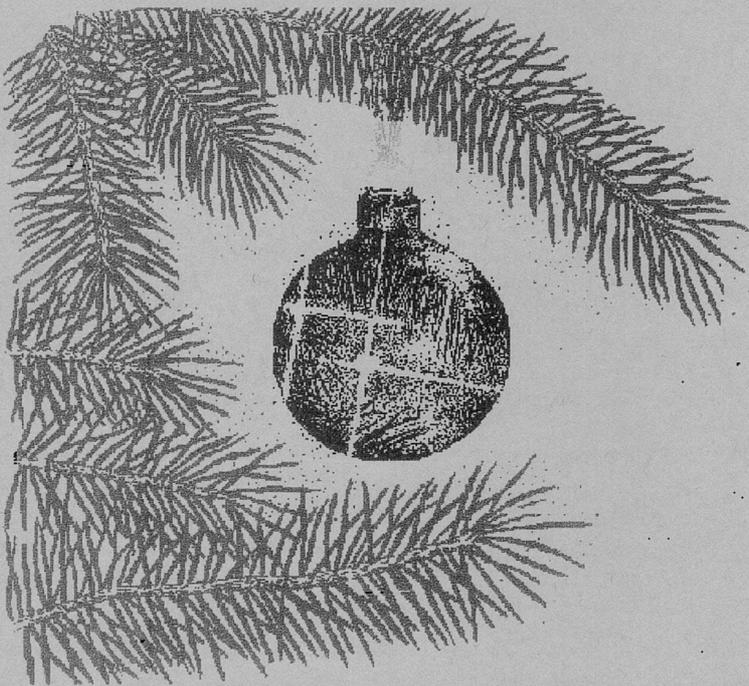
LISTES ELECTORALES

En vue des prochaines élections qui auront lieu en 2007, il est rappelé aux nouveaux habitants de la commune ainsi qu'aux jeunes gens et jeunes filles qui atteindront l'âge de 18 ans au 28 février 2007, que leur inscription sur la liste électorale doit s'effectuer avant le 31 décembre 2006, dernier délai. Après cette date plus aucune demande ne sera prise en compte pour les élections de l'année 2007.

Ceux-ci doivent se présenter en mairie, munis de leur livret de famille, leur carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Une permanence exceptionnelle sera assurée le samedi 30 décembre 2006 de 10h00 à 12h00.

En cas de changement d'adresse dans la commune, le signaler également.



L'équipe de rédaction
est heureuse de vous
souhaiter de Joyeuses
Fêtes et vous présente
ses Meilleurs Vœux pour
l'année 2007